

**Grandes cultures**

**CONSEIL /** Dans le contexte de semis perturbés et retardés de cette campagne, de nombreuses questions se posent autour de la mise en œuvre du désherbage. Il s'agit de concilier trois objectifs : l'efficacité technique, la sélectivité vis-à-vis de la culture et le respect de la réglementation. Voici quelques éléments pour aider à la décision, déclinés en fonction des différentes situations identifiées sur le terrain.

# Céréales semées en janvier, adaptation des programmes de désherbage

Sur les parcelles semées dès le mois d'octobre, certaines ont pu être désherbées en prélevée ou en postlevée précoce. Dans ces situations, la maîtrise des adventices est plutôt satisfaisante cette année : malgré les fortes pluies qui ont suivi, le désherbage a bien fonctionné dans la majorité des cas. Les désherbages réalisés plus tardivement à la fin novembre sur des céréales autour de trois feuilles, sont un peu plus lents d'action, le bilan d'efficacité est encore prématuré.

de désherbage élevés ; limiter les possibilités de ré-implantation d'une culture de remplacement au printemps s'il est décidé de ne pas conserver la parcelle. En cas d'échec d'implantation de la culture (partiel ou totale) ou d'une mauvaise gestion du salissement (graminées > tallage), certaines parcelles désherbées à l'automne pourraient être amenées à être retournées. La rémanence des produits utilisés est alors à prendre en considération dans le choix de la culture de remplacement (voir tableau 1).

### Stratégies de désherbage

Comment gérer les parcelles semées en octobre et déjà très infestées de graminées développées ? De nombreuses parcelles semées en octobre n'ont pas pu être désherbées, faute de créneaux favorables. D'autres, désherbées tôt, auraient nécessité un rattrapage d'automne en raison de leur forte infestation en graminées. Dans ces situations très délicates, pour ne pas dire ingérables, avec une forte infestation de graminées d'automne déjà très développées (tallage), il convient de bien s'interroger sur la conduite à tenir. En effet, au-delà du stade tallage des graminées, leur maîtrise est compromise car l'efficacité des herbicides, quels qu'ils soient, sera médiocre. Ainsi, si l'on tente un rattrapage « pompier » avec des antigraminées foliaires seuls ou combinés en mélange, on s'expose à deux risques : ne pas obtenir l'efficacité suffisante malgré des coûts

### Semis tardifs

Seul point positif au retard des semis suite aux pluies, il contribue à réduire considérablement le risque de salissement. Compte tenu des conditions d'implantation difficiles, avec le ré-engorgement régulier des parcelles, il est préférable dans ces situations de reporter le désherbage à plus tard. On envisagera un désherbage de postlevée précoce (si possible) uniquement dans les parcelles semées fin novembre où l'on constate actuellement des levées de ray-grass malgré le semis retardé. Dans ce cas, intervenir en bonnes conditions : pas de pluies abondantes annoncées dans les jours qui suivent l'application, pas d'amplitude thermique supérieure à 15°C et pas de gelées marquées (minimales inférieures à 3°C). On interviendra sur des adventices très jeunes, avec des produits racinaires comme Fosburi ou bien un Défi + Compil, pos-



De nombreuses parcelles semées en octobre n'ont pas pu être désherbées, faute de créneaux favorables.

sibles jusqu'au stade trois feuilles des cultures. Le retour du froid et des pluies semble cependant limiter les fenêtres d'intervention dans l'immédiat.

### Semis de janvier

D'un point de vue réglementaire, le nouveau catalogue des usages, paru en août 2023, considère désormais comme céréales d'hiver celles semées avant le 1<sup>er</sup> février<sup>1</sup>. Ainsi, un blé semé courant janvier demeure un blé d'hiver, ce qui ouvre la possibilité de le désherber avec les herbicides habituellement appliqués

à l'automne. Toutefois, des précautions sont à prendre : avec des spécialités dont l'AMM spécifie une interdiction d'application au-delà du 31 décembre (par exemple Merkur) ou pour lesquelles la firme mentionne explicitement des conditions d'emploi particulières. Par ailleurs, dans ces conditions de semis très tardifs, le risque de salissement sera grandement limité, tout particulièrement vis-à-vis des adventices dites automnales. De fait, il limitera l'emploi des herbicides « dits d'automne ». Si leur emploi devait s'envisager en début d'année civile, bien valider

avec la firme cette possibilité. Pour les semis qui seront réalisés à partir du 1<sup>er</sup> février, la culture devient « culture de printemps » du point de vue des usages phytosanitaires. Dans ce cas, la liste des herbicides possibles se restreint. ■

Yann Janin, Arvalis-Institut du végétal

✓ **Contact : y.janin@arvalis.fr**  
1 : ce classement au titre du catalogue des usages phytosanitaires n'a rien à voir avec le statut des cultures du point de vue de la réglementation.

Tableau 1. En cas de retournement de parcelle : cultures de remplacement possible en fonction des produits appliqués sur céréales.

Produit appliqué	Culture	Blé tendre	Blé dur	Orge	Avoine	Mais	Lin	Colza	Pois protéagineux	Féverole	Tournesol	Betterave sucrière	Pomme de terre	Sorgho	Soja	Graminées fourragères	Légumineuses fourragères	Luzerne	Ray grass
		Avadex 400																	
Chlortoluron	Application de CTU avant fin novembre																		
	Application de CTU en décembre/janvier																		
Codix*																			
Constel/Lauréat	Application avant fin novembre																		
	Application de décembre/janvier																		
Défi/Daiko	Application avant fin novembre																		
	Application de décembre/janvier																		
DFF (nombreuses spécialités)	Application avant fin novembre																		
	Application de décembre/janvier																		
Fosburi*		(3 m)	(3 m)	(3 m)		(5 m)	(4 m)		(4 m)		(4-5 m)		(4-5 m)	(5 m)					
Kalenkoa/Othello*	Application d'automne	(3 m)	(3 m)	(3 m)		(5 m)			(4 m)					(5 m)					
	Application de sortie d'hiver					(75 j)													
Mateno*		(4 m)	(4 m)	(4 m)	(4 m)	(5 m)	(5 m)		(4 m)	(4 m)			(5 m)	(5,5 m)	(5,5 m)				
Merkur*																			
Pontos*		(2 m)	(2 m)	(2 m)		(2 m)		(2 m)	(2 m)	(2 m)	(2 m)	(2 m)							
Prowl 400/Baroud SC																			
Quirinus*		(2 m)	(2 m)	(2 m)		(2 m)		(2 m)	(2 m)	(2 m)	(2 m)	(2 m)							
Trinity*	Application avant fin novembre																		
	Application en décembre/janvier																		
Trooper*																			
Xinia*		(3 m)	(3 m)	(3 m)	(4 m)	(4 m)	(4 m)		(2 m)	(4 m)	(5 m)	(5 m)	(5 m)	(5 m)	(4 m)			(4 m)	(4 m)

Ok quel que soit le travail du sol Travail du sol nécessaire Labour nécessaire Déconseillé (m ; j) Précision du nombre de mois ou jours entre l'application et le semis - Pas de données \*Données firmes